

VAE

• Salariés du secteur public



Qu'est ce qu'une VAE?

La VAE ou Validation des Acquis de l'Expérience est un moyen d'obtenir un diplôme, sans avoir à suivre une formation. Comment ? Tout simplement en partant de son expérience professionnelle ou extra-professionnelle.

Autrement dit, grâce à la VAE, toute personne peut faire reconnaître ses expériences par une certification (diplôme, titre professionnel...). Peu importe son âge, sa nationalité, son statut ou son niveau de formation.

Les 3 grandes étapes

- Inscription à la réunion d'information : https://vae.education.gouv.fr/academie/16
- Rédaction du Livret 2 avec nos AAP. Accompagnement méthodologique individuel, ateliers collectifs et/ou formatifs.
- Entretien avec un jury de professionnels et/ou de formateurs qui délivre la certification.





Architecte Accompagnateur de Parcours

Il apporte une aide technique, méthodologique et motivationnelle au candidat.

Il offre un accompagnement personnalisé tout au long du parcours du candidat à la VAE

POINTS FORTS

- Expert de Filière Sociale
- École reconnue dispensant le Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé et Diplôme d'État de Moniteur Éducateur
- Possibilité de visio



Expert de Filière Sociale



12 mois d'accompagnement



Différentes modalités de financement

ACCOMPAGNEMENT

- Identification des compétences issues de vos expériences en fonction de votre projet.
- 2 Définition des besoins en accompagnement individuel ou collectif, module de formation et périodes d'immersion éventuelles.
- **Suivi régulier** pour aider à la rédaction du Livret 2, puis pour préparer à la présentation devant le jury.

LE PARCOURS VAE

> 24 h d'accompagnement sur 1 an maximum



MODALITÉS D'ÉVALUATION

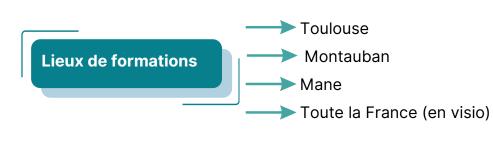
Entretien devant un jury de professionnels et/ou de formateurs (ou enseignants), respectivement spécialistes du métier concerné et du diplôme visé, suite au dépôt du dossier de validation.

Objectif: vérifier que les compétences acquises par le candidat au cours de ses expériences, correspondent bien aux compétences requises par le référentiel du diplôme.

3 possibilités : obtention complète ou partielle du diplôme ou non obtention.



Suite à la recevabilité, élaboration d'un devis qui peut être soumis à financement. Plus d'informations avec le DAVA



Certains diplômes vous permettront de valider automatiquement des blocs de compétences

Vous êtes en situation de handicap? Cette formation s'adapte à vos besoins!

Contactez le référent handicap ci-dessous.

CONTACTS / INSCRIPTION





RÉFÉRENT HANDICAF



referenthandicap@erasme.fr

Notre site internet:

